



Fédération Autonome de la Fonction Publique

Conseil Commun de la Fonction Publique du 22 janvier 2020 portant sur la réforme des retraites : La FA-FP vote CONTRE

La Fédération Autonome de la Fonction Publique (FA-FP) a participé à la seconde séance plénière du Conseil Commun de la Fonction Publique, convoquée le 22 janvier pour examiner du seul article n°33 du projet de loi en lien avec la création de la Retraite Universelle.

Présente du début à la fin de cette séance, la FA-FP a émis un vote défavorable à propos de cet article.

Conforme à ses valeurs, la FA-FP a pris la décision de participer et de défendre jusqu'au bout son point de vu.

L'absence de dialogue social et le manque de temps imparti ne sont pas conformes à la vision de la FA-FP pour préparer une réforme engageant l'avenir de millions de français et d'agents publics.

Pour la FA-FP, le dialogue social passe impérativement par une prise en compte des spécificités des trois versants de la Fonction publique et de leurs agents.

La FA-FP a toujours prôné le dialogue social et dans cette continuité, participera à toutes les discussions afin de porter la parole de l'ensemble des agents publics.

La FA-FP poursuivra son implication dans tous les espaces disponibles, dans le but d'optimiser les droits à pension et permettre ainsi à toutes celles et ceux qui assurent des missions de service public, d'envisager leurs retraites dans des conditions décentes.

Contact presse : Pascal KESSLER
Président de la FA-FP
Tel : 06.81.01.38.51

